

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/026

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS : 29	Étaient présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Bianca BRIENZA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
EN EXERCICE : 29	Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 26	
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 106 III de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé,

VU l'article L1612-30 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et le renouvellement de l'assemblée délibérante, la commune de Villennes-sur-Seine doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

CONSIDERANT que le RBF doit :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible,
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

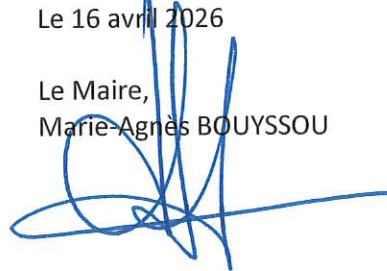
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Marie-Agnès BOUYSSOU



Après en avoir délibéré à 24 voix « Pour », 3 voix « Contre » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Françoise BARBIER et 2 abstentions : Philippe SENEQUE et Virginie LASNE,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Zone d'Activités Fauveau.


	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	0,00 €	50,28 €	50,00 €
Recettes réalisées	0,00 €	45,00 €	45,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	00,00 €	0,00 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Dépenses réalisées	45,00 €	45,00 €	90,00 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 45,00 €	0,00 €	-45,00€

	Résultat de clôture 2024	Résultat de l'exercice 2025	Reste à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	295 623,07 €	295 578,07 €	0,00 €	295 578,07 €
Fonctionnement	433 414,36 €	433 414,36 €	0,00 €	433 414,36 €
	729 037,43 €	728 992,43 €	0,00 €	728 992,43 €

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

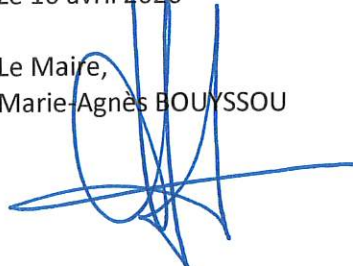
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
 Mamadou DIABIRA




Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
 Le 16 avril 2026

Le Maire,
 Marie-Agnès BOUYSSOU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/028

DATE DE CONVOCATION :  
02 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE :  
02 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
29

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt six  
Le 15 avril à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.

**Etaients présents :** Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Bianca BRIENZA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**A donné pouvoir :** Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU  
Sandra IMBERTI à Virginie OKS  
Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

### AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET ANNEXE ZA FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Compte unique financier du Budget annexe Zone d’Activités Fauveau fait apparaître les résultats de clôture suivants :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... | 433 414,36 € |
| - SECTION D’INVESTISSEMENT .....  | 295 578,07 € |
|                                   | -----        |
|                                   | 728 992,43 € |

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, il est inscrit à l’article budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : **433 414,36 €**

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section d’investissement, il est inscrit à l’article budgétaire 001 « Résultat d’investissement reporté » : **295 578,07 €**

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 24 voix « Pour », 3 voix « Contre » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Françoise BARBIER et 2 abstentions : Philippe SENEQUE et Virginie LASNE,**

**ADOpte** l’affectation du résultat 2025 du Budget annexe Zone d’Activités Fauveau.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXXXX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/028

DATE DE CONVOCATION :  
02 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE :  
02 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 26  
VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt six  
Le 15 avril à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.

**Etaients présents :** Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Bianca BRIENZA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**A donné pouvoir :** Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU  
Sandra IMBERTI à Virginie OKS  
Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

### BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ZA FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

**VU** le budget primitif 2026 de la Zone d’Activités Fauveau et les différentes annexes budgétaires,

**CONSIDERANT** que ce budget est excédentaire en section de fonctionnement :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| - Dépenses ..... | 0,00 €       |
| - Recettes ..... | 433 414,36 € |

**CONSIDERANT** que ce budget est excédentaire en section d’investissement :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| - Dépenses ..... | 0,00 €       |
| - Recettes ..... | 295 578,07 € |

**Après en avoir délibéré à 22 voix « Pour », 5 voix « Contre » :** Pierre-François DEGAND, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE et Pierre MATUCHET et 2 abstentions : Philippe SENEQUE et Virginie LASNE,

**ADOpte** le budget primitif de la Zone d’Activités Fauveau pour l’année 2026.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/017

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026      | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du SIVOM et notamment son article 5, selon lequel « *le Syndicat est administré par un Comité composé : de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune, [...].* »

**CONSIDERANT** que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

**DECIDE** de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature, se sont portées candidats : Pascal GILIBERTI et Pierre CAMOU (titulaires), Philippe MANGEMATIN et Mamadou DIABIRA (suppléants),

**Après avoir procédé au scrutin**, les résultats sont les suivants :

- Abstentions : 3 (Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET)
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue (selon suffrages exprimés) : 14
- 26 suffrages pour Pascal GILIBERTI et Pierre CAMOU (titulaires), Philippe MANGEMATIN et Mamadou DIABIRA (suppléants)

**DESIGNE** les personnes qui suivent en qualité de délégués titulaires ou suppléants au sein du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

| TITULAIRES                       | SUPPLEANTS                             |
|----------------------------------|----------------------------------------|
| Pascal GILIBERTI<br>Pierre CAMOU | Philippe MANGEMATIN<br>Mamadou DIABIRA |

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/018

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Étaient présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
EN EXERCICE : 29	Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 25	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE
VOTANTS : 29	

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SIVU de la petite enfance et notamment son article 6, selon lequel « *le syndicat est administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et de deux suppléants par commune membre [...] Les titulaires et les suppléants sont désignés par le conseil municipal de chaque commune, dans les conditions fixées aux articles L. 5211-7 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales.* »

CONSIDERANT que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

CONSIDERANT qu'après un appel à candidature, se sont portées candidats : Sophie BASTIDE-LE DU et Corinne HOUZIAUX (titulaires) Sandra IMBERTI et Jean-Michel CHARLES (suppléants),

Après avoir procédé au scrutin, les résultats sont les suivants :

- Abstentions : 3 (Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET)
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue (selon suffrages exprimés) : 14
- 26 suffrages pour Sophie BASTIDE-LE DU et Corinne HOUZIAUX (titulaires), Sandra IMBERTI et Jean-Michel CHARLES (suppléants)

DESIGNE les personnes qui suivent en qualité de délégués titulaires ou suppléants au sein du SIVU de la Petite Enfance.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sophie BASTIDE-LE DU Corinne HOUZIAUX	Sandra IMBERTI Jean-Michel CHARLES

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

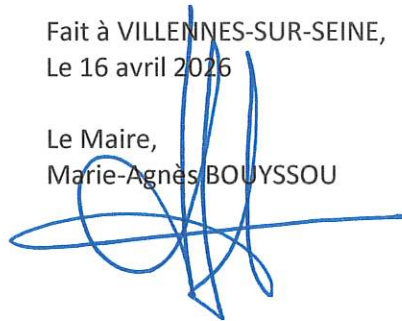
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Marie-Agnès BOUYSSOU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/019

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026          | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE : 29 | <b>Étaient présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                                   | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| VOTANTS : 29                                    | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLENES-MEDAN (SIVM)

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du SIVM et notamment son article 7, selon lequel « *le SIVM est administré par son organe délibérant, le Comité du syndicat, composé de délégués élus par chaque commune adhérente dans les conditions fixées au code général des collectivités territoriales [...] Chacune des communes adhérentes est représentée au comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.* »

**CONSIDERANT** que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

**DECIDE** de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature, se sont portées candidats : Corinne HOUZIAUX et Arthur ROUYER (titulaires), Anne PULVERIC et Elodie ICHOU (suppléants),

Après avoir procédé au scrutin, les résultats sont les suivants :

- Abstentions : 3 (Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET)
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue (selon suffrages exprimés) : 14
- 26 suffrages pour Corinne HOUZIAUX et Arthur ROUYER (titulaires), Anne PULVERIC et Elodie ICHOU (suppléants),

**DESIGNE** les personnes qui suivent en qualité de délégués titulaires ou suppléants au sein du SIMM.

| TITULAIRES                        | SUPPLEANTS                    |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Corinne HOUZIAUX<br>Arthur ROUYER | Anne PULVERIC<br>Elodie ICHOU |

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

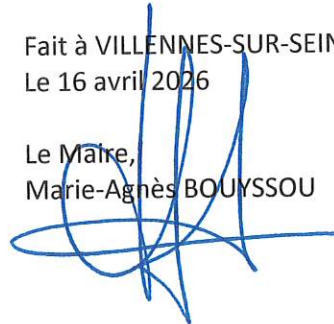
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/020

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026          | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                                   | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| VOTANTS : 29                                    | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2121-33,

**VU** les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

**CONSIDERANT** que le CCAS, outre le Président, doit comprendre en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

**CONSIDERANT** que l'élection des membres du conseil municipal devant composer le CCAS est réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDERANT** que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations,

**DECIDE** de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE, à l'unanimité** des membres présents, le nombre d'administrateurs du CCAS comme suit :

- Le Maire, Président(e) de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du CASF.

**DIT** qu'après appel à candidature, 2 listes ont été déposées : « Un regard neuf pour Villennes » et « Villennes mon Village »,

|                                         |                                                                                       |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Liste « Un regard neuf pour Villennes » | 1. Bianca BRIENZA<br>2. Corinne HOUZIAUX<br>3. Anne-Marie FRANCOIS<br>4. Pierre CAMOU |
| Liste « Villennes mon Village »         | 1. Katia LEFEUVRE<br>2. Françoise BARBIER<br>3. Julie LAPORTE<br>4. Pierre MATUCHET   |

**Après avoir procédé au scrutin**, constate le résultat de l'élection comme suit :

- Nombre de votants = 29
- Abstentions = 2
- Bulletins blancs et nuls = 0
- Suffrages exprimés = 27
- Quotient électoral = 6,75

Résultats des suffrages : La liste « Un regard neuf pour Villennes » obtient 22 voix et la liste « Villennes mon Village » obtient 5 voix.

La répartition par attribution des sièges de quotient et des sièges au plus fort reste est :

| LISTE                         | SIEGE AU QUOTIENT | SIEGE AU PLUS FORT RESTE | TOTAL |
|-------------------------------|-------------------|--------------------------|-------|
| Un regard neuf pour Villennes | 3                 | 0                        | 3     |
| Villennes mon Village         | 0                 | 1                        | 1     |

**DESIGNE** les membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Bianca BRIENZA
- Madame Corinne HOUZIAUX
- Madame Anne-Marie FRANCOIS
- Madame Katia LEFEUVRE

**RAPPELLE** que les 4 autres membres seront nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et ayant répondu à l'appel à candidature.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

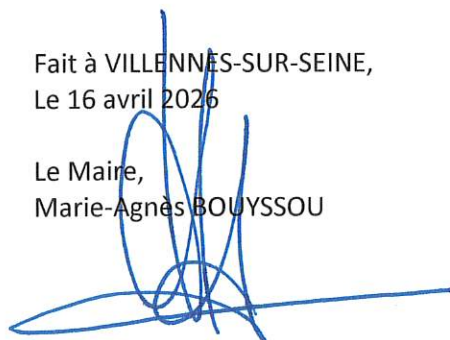
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/021

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Etaients présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) CREEE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE ET SES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général des impôts, et notamment ses articles 1638-0 bis III et 1609 nonies C,

VU l'arrêté n°2015 362-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères- Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, la Communauté d'agglomération Seine & Vexin, la Communauté de communes des Coteaux du Vexin, la Communauté de communes Seine-Mauldre, au 1^{er} janvier 2016 et dénommant le nouvel établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

VU l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Seine & Oise » en Communauté urbaine,

VU les statuts de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise »,

VU les délibérations du 9 février 2016 et du 24 mars 2016 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » portant création de la Commission locale chargée

d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres et qui en a déterminé la composition à la majorité des deux tiers et dénommée la CLECT,

CONSIDERANT que la CLECT de la Communauté urbaine GPS&O est composée pour chaque commune d'autant de membres titulaires et de membres suppléants sur le fondement suivant :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour les communes jusqu'à 10 000 habitants ;
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour les communes de plus de 10 000 habitants et jusqu'à 20 000 habitants ;
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour les communes de plus de 20 000 habitants,

CONSIDERANT que suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation d'1 représentant titulaire et 1 suppléant auprès de cette commission,

CONSIDERANT qu'après un appel à candidature, se sont portées candidates : Claire DUMAS et Sophie BASTIDE-LE DU,

CONSIDERANT que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir procédé au scrutin à 26 voix « Pour » et 3 abstentions : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET,

SONT DESIGNES représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » :

- Madame Claire DUMAS représentante TITULAIRE de la commune
- Madame Sophie BASTIDE-LE DU représentante SUPPLEANT de la commune

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération et la notifier à la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise ».

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

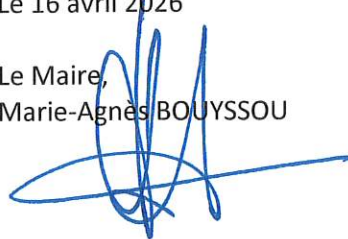
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Marie-Agnès BOUYSSOU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/022

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026      | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ECOLE

Le Conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

**CONSIDERANT** qu'est présent de droit au conseil d'école, le Maire ou son représentant (par exemple l'Adjoint aux affaires scolaires),

**CONSIDERANT** qu'en plus du Maire ou son représentant, est membre du conseil d'école un élu désigné par le conseil municipal,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature, se sont portés candidats : Yannick CHAUSSIVERT, Loïc JAVOISE, Anne-Marie FRANCOIS et Xavier OLIEL,

**CONSIDERANT** que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants,

**DECIDE** de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

**Après avoir procédé au scrutin à 26 voix « Pour » et 3 abstentions : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET,**

**DESIGNE** pour représenter la commune au sein des conseils d'école :

- École maternelle Chèvrefeuilles : Monsieur Xavier OLIEL
- École maternelle Les Sables : Monsieur Loïc JAVOISE
- École élémentaire Saint-Exupéry : Madame Anne-Marie FRANCOIS
- École élémentaire du Pré Seigneur : Monsieur Yannick CHAUSSIVERT

**PRECISE** que les représentants sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours et pourront être remplacés à tout moment par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

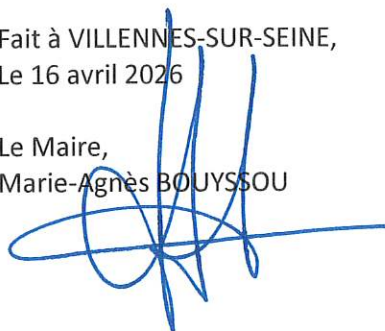
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/022

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Etaients présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ECOLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDERANT qu'est présent de droit au conseil d'école, le Maire ou son représentant (par exemple l'Adjoint aux affaires scolaires),

CONSIDERANT qu'en plus du Maire ou son représentant, est membre du conseil d'école un élu désigné par le conseil municipal,

CONSIDERANT qu'après un appel à candidature, se sont portés candidats : Yannick CHAUSSIVERT, Loïc JAVOISE, Anne-Marie FRANCOIS et Xavier OLIEL,

CONSIDERANT que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir procédé au scrutin à 26 voix « Pour » et 3 abstentions : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET,

DESIGNE pour représenter la commune au sein des conseils d'école :

- École maternelle Chèvrefeuilles : Monsieur Xavier OLIEL
- École maternelle Les Sables : Monsieur Loïc JAVOISE
- École élémentaire Saint-Exupéry : Madame Anne-Marie FRANCOIS
- École élémentaire du Pré Seigneur : Monsieur Yannick CHAUSSIVERT

PRECISE que les représentants sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours et pourront être remplacés à tout moment par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

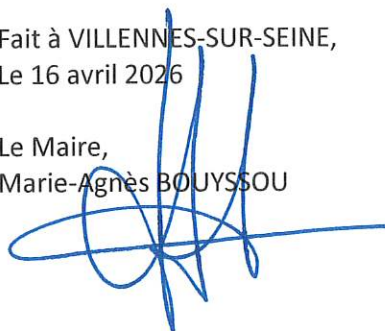
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Marie-Agnès BOUYSSOU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/023

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026      | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaient présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZAR à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE AZALYS

Le Conseil Municipal,

**VU** le compte-rendu de la Commission de suivi de site du bassin industriel de Triel et de Carrières-sous-Poissy en date du 8 octobre 2021 dans lequel Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye propose d'élargir sa composition pour inclure la commune de Villennes-sur-Seine dans cette Commission,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein de ces instances de concertation, en désignant un représentant titulaire et un suppléant,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature, se sont portées candidates : Virginie OKS et Sophie SABOT,

**CONSIDERANT** que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants,

**DECIDE** de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

**Après en avoir délibéré à 26 « Pour » et 3 abstentions : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET,**

**DESIGNE :**

- Madame Virginie OKS représentante TITULAIRE de la commune
- Madame Sophie SABOT représentante SUPPLEANT de la commune

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

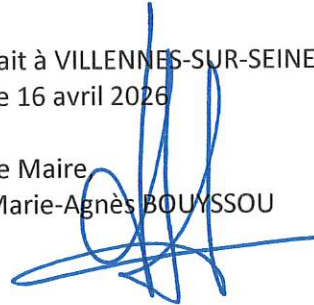
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/024

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Étaient présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1,

VU les statuts du CNAS,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant pour la commune de Villennes-sur-Seine pour siéger à l'assemblée départementale des Yvelines du CNAS,

CONSIDERANT qu'après un appel à candidature, s'est portée candidate : Bianca BRIENZA-HANNOYER,

CONSIDERANT que par dérogation au premier alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir procédé au scrutin à 26 voix « Pour » et 3 abstentions : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE et Pierre MATUCHET,

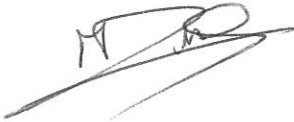
DESIGNE Madame Bianca BRIENZA comme représentante de la commune de Villennes-sur-Seine.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

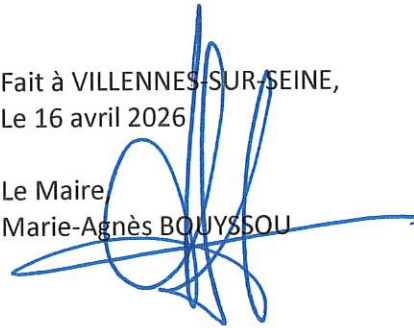
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire
Marie-Agnès BOUYSSOU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/025

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>02 avril 2026      | L'an deux mille vingt six<br>Le 15 avril à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>02 avril 2026         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Étaient présents :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir :</b> Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Sandra IMBERTI à Virginie OKS<br>Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES<br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

**VU** le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**VU** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

**VU** la demande de Madame le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

**CONSIDERANT** que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération dans les trois mois suivant l'installation du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux prévus par la loi,

**Après en avoir délibéré à 28 voix « Pour » et 1 abstention : Olivier ALLEHAUT,**

**DECIDE** d'attribuer le montant des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée. Les taux sont précisés dans le tableau ci-dessous :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Maire                            | 33,00% |
| 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire | 19,25% |
| 2 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 3 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 4 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 5 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 6 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 7 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| 8 <sup>e</sup> Adjoint au Maire  | 19,25% |
| Conseiller municipal délégué     | 10,50% |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |
| Conseiller municipal délégué     | 5,25%  |

**PREND NOTE** que le montant des indemnités est revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice brut de la fonction publique et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**INDIQUE** que les indemnités des Adjoints et conseillers municipaux délégués sont liées à l'exercice effectif de fonctions déléguées par le Maire.

**DIT** que les dépenses sont imputées au chapitre 65.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

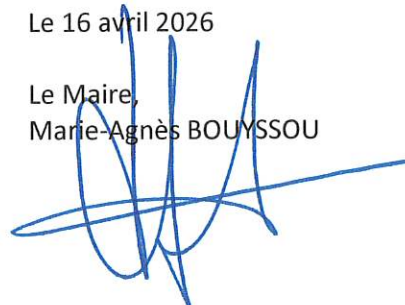
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 avril 2026

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/025

DATE DE CONVOCATION : 02 avril 2026	L'an deux mille vingt six Le 15 avril à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marie-Agnès BOUYSSOU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 02 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Étaient présents : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Philippe MANGEMATIN, Claire DUMAS, Jean-Michel CHARLES, Arthur ROUYER, Anne PULVERIC, Pierre CAMOU, Anne-Marie FRANCOIS, Pascal GILIBERTI, Corinne HOUZIAUX, Yannick CHAUSSIVERT, Olivier ALLEHAUT, Sophie BASTIDE-LE DU, Xavier OLIEL, Loïc JAVOISE, Sophie SABOT, Mamadou DIABIRA, Françoise BARBIER, Katia LEFEUVRE, Julie LAPORTE, Pierre MATUCHET, Virginie LASNE et Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Elodie ICHOU à Marie-Agnès BOUYSSOU Sandra IMBERTI à Virginie OKS Bianca BRIENZA à Jean-Michel CHARLES Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE

DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022,

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU la demande de Madame le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

CONSIDERANT que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération dans les trois mois suivant l'installation du Conseil municipal,

CONSIDERANT que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux prévus par la loi,

Après en avoir délibéré à 28 voix « Pour » et 1 abstention : Olivier ALLEHAUT,

DECIDE d'attribuer le montant des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée. Les taux sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Maire	33,00%
1 ^{er} Adjoint au Maire	19,25%
2 ^e Adjoint au Maire	19,25%
3 ^e Adjoint au Maire	19,25%
4 ^e Adjoint au Maire	19,25%
5 ^e Adjoint au Maire	19,25%
6 ^e Adjoint au Maire	19,25%
7 ^e Adjoint au Maire	19,25%
8 ^e Adjoint au Maire	19,25%
Conseiller municipal délégué	10,50%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%
Conseiller municipal délégué	5,25%

PREND NOTE que le montant des indemnités est revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice brut de la fonction publique et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

INDIQUE que les indemnités des Adjoints et conseillers municipaux délégués sont liées à l'exercice effectif de fonctions déléguées par le Maire.

DIT que les dépenses sont imputées au chapitre 65.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Mamadou DIABIRA



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Marie-Agnès BOUYSSOU

